

**DÉPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

Séance ordinaire du 21 mai 2021 à 19h00

*Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,
Maire*

Nombre de Conseillers**En exercice : 11****Présents : 08****Nombre de suffrages exprimés****Pour : 07****Contre : 00****Abstentions : 00*****Date de convocation : 13/07/2021***

Membres présents : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie, THEUX Sabine.

Excusés : DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, PORTASSAU Joël.

Secrétaire de séance : THEUX Sabine

DEL 2021_07_04: Création d'un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'Adjoint Technique polyvalent, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 21 juillet au 20 août 2021,

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 I 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré décide : Mme Nathalie BERGERET a du s'absenter de la réunion et n'a pas participé au vote.

- de créer un emploi temporaire à temps complet à raison de 35 heures/semaine d'Adjoint Technique Polyvalent, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 21 juillet au 20 août 2021, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique.
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes :
 - Entretien et opérations de première maintenance au niveau des bâtiments et équipements communaux
 - Entretien des espaces verts de la commune
 - Nettoyage des voies et espaces publics
 - Entretien courant et rangement du matériel utilisé
 - Tri et évacuation des déchets
 - Contrôle de l'état de propreté des locaux et espaces publics
 - Accueil des usagers ou utilisateurs des installations selon les consignes données
 - Aide à la préparation des diverses manifestations
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354 correspondant au 1er échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Technique, emploi de catégorie hiérarchique C,



- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme*

*Le Maire,
Pascal BEAUMONT*

